ILNAS-EN ISO 21487:2012/A1:2014 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 21487:2012/A1:2014

Petits navires - Réservoirs à carburant à essence et diesel installés à demeure - Amendement 1 (ISO 21487:2012/Amd 1:2014)

Kleine Wasserfahrzeuge - Fest eingebaute Ottokraftstoff- und Dieselkraftstofftanks - Änderung 1 (ISO 21487:2012/Amd 1:2014)

Small craft - Permanently installed petrol and diesel fuel tanks - Amendment 1 (ISO 21487:2012/Amd 1:2014)

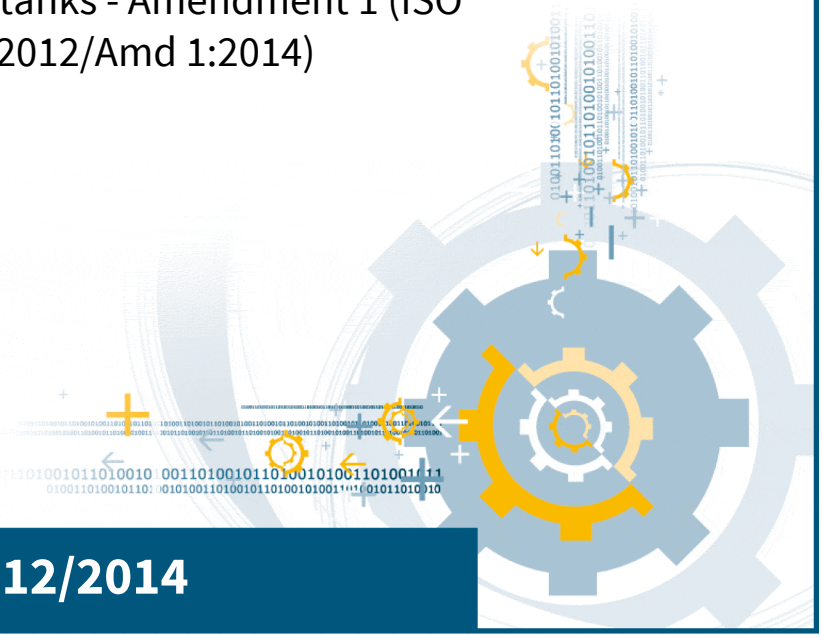

12/2014

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 21487:2012/A1:2014 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 21487:2012/A1:2014.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN ISO 21487:2012/A1:2014 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 21487:2012/A1

Décembre 2014

ICS 47.080

Version Française

Petits navires - Réservoirs à carburant à essence et diesel installés à demeure - Amendement 1 (ISO 21487:2012/Amd 1:2014)

Kleine Wasserfahrzeuge - Fest eingebaute Ottokraftstoff- und Dieselkraftstofftanks - Änderung 1 (ISO 21487:2012/Amd 1:2014)

Small craft - Permanently installed petrol and diesel fuel tanks - Amendment 1 (ISO 21487:2012/Amd 1:2014)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 21487:2012. Il a été adopté par le CEN le 18 octobre 2014.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

© 2014 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN ISO 21487:2012/A1:2014 F

ILNAS-EN ISO 21487:2012/A1:2014 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop